



MM. Nordin AMAR et Frédéric MARLEC
Co-secrétaires de la section
Solidaires Douanes Gardes-Côtes
M. Rémi VANDEPLANQUE
Représentant titulaire au CSA DNGCD

Le 27 septembre 2023

À
M. Ronan BOILLOT
Directeur National Garde-Côtes des Douanes

OBJET : mise en danger de personnes en exil par les forces de l'ordre

Monsieur le Directeur,

Nous avons récemment été informés de faits qui, s'il devaient s'avérer exacts, seraient d'une extrême gravité.

Selon nos sources, la SNSM de Berck-sur-Mer aurait été engagée le 11 août 2023 en fin de matinée dans une opération d'assistance concernant une embarcation de migrants en Baie d'Authie, à la jonction entre les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Les forces de l'ordre présentes sur la plage auraient demandé à l'équipage de la SNSM de crever les boudins du pneumatique pour empêcher son départ vers le Royaume-Uni, ce que les sauveteurs ont bien évidemment refusé de faire. Leur chef de bord aurait exprimé de vive voix son indignation sur la VHF, indiquant qu'il le faisait afin que ses propos soient enregistrés par le CROSS Gris-Nez.

Nous avons pris contact avec la station de Berck, qui n'a pas souhaité donner suite pour des raisons qui lui appartiennent.

Il n'en demeure pas moins que, outre l'indignité absolue de cet acte sur le plan moral, et sans remettre en question la présomption d'innocence dont bénéficie tout individu, **les faits rapportés constituent potentiellement un délit de provocation non suivie d'effet à commettre des atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne**, tel que défini par l'article 24, alinéas 1 et 2, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

À ce titre, **ils doivent être portés à la connaissance du Procureur de la République** qui décidera des suites qu'il convient de leur donner.

L'an dernier déjà, nous attirions votre attention sur la mise en danger de migrants par la gendarmerie, au cours du remorquage de vive force de leur embarcation. Cette fois-ci, un palier supplémentaire a été franchi.

Évacuations d'emblée tout hypothétique malentendu : nous savons pertinemment que la DNGCD est irréprochable en matière d'éthique et nous saluons l'engagement et le professionnalisme des personnels douaniers directement impliqués dans les opérations de sauvetage et d'assistance en mer.

Nous ne sommes en revanche pas persuadés que le grand public fasse réellement la distinction entre les différentes administrations qui concourent à l'Action de l'État en Mer. Il en résulte que **les actes de maltraitance à l'encontre de personnes en exil commis par des agents dépositaires de l'autorité publique portent inévitablement atteinte au renom et à la réputation de l'ensemble des personnels que nous représentons.**

Nous vous demandons par conséquent de prendre toutes les mesures nécessaires afin que la lumière soit faite sur cet événement et que l'image de l'administration des douanes ne soit associée ni de près ni de loin à la dérive autoritaire et xénophobe dans laquelle se laissent entraîner d'autres institutions investies de pouvoirs régaliens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Nordin AMAR

Frédéric MARLEC

Rémi VANDEPLANQUE